

## Certificat INRS « acteur PRAP » Secteurs Sanitaire et Social et d'aide à la personne

### Maintien et actualisation des compétences

FORMACODE : 31776

#### OBJECTIF GENERAL

La formation vise à maintenir et actualiser les compétences de l'acteur PRAP du secteur sanitaire et médico-social, afin qu'il continue à contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant des améliorations techniques, organisationnelles et humaines.

#### OBJECTIFS

Se repositionner en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement.  
Actualiser ses connaissances et sa pratique de l'observation et de l'analyse de sa situation de travail.  
Participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention.  
Consolider sa pratique de l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (démarche ALM).

#### TYPE DU PUBLIC

Personnels des établissements et services du secteur sanitaire et médico-social : établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, établissements d'hébergement pour personnes âgées, structures d'accueil de la petite enfance...

#### PREREQUIS

Être titulaire du certificat INRS "acteur PRAP sanitaire et social" en cours de validité ou arrivant à échéance.

#### PÉDAGOGIE

##### OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**  
Retours d'expériences, exposés, études de cas concrets, mises en situation et recherches de solutions pratiques à partir des situations de travail rencontrées depuis la formation initiale.
- > **Moyens techniques**  
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.  
Matériel adapté au secteur d'intervention.
- > **Moyens humains**  
Titulaire du certificat de Formateur PRAP2S valide, certifié par l'INRS.

#### ÉVALUATION

- > Les épreuves théoriques et pratiques en vue du maintien du Certificat INRS "acteur PRAP sanitaire et social" sont réalisées en fin de formation.
- > **Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.**
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

#### CONTENU

- > **Domaine 1**  
Se situer comme acteur de prévention dans son établissement. Retour d'expérience sur les actions menées depuis la formation initiale ; rappel des enjeux de la prévention et du rôle de l'acteur PRAP ; actualisation des connaissances (évolutions réglementaires et des pratiques).

> **Domaine 2**

Observer et analyser sa situation de travail. Rappel du fonctionnement du corps humain et des atteintes à la santé (TMS, atteintes du dos) ; observation de situations réelles et utilisation de l'outil d'observation et d'analyse PRAP 2S de l'INRS.

> **Domaine 3 :**

Participer à la maîtrise du risque et à sa prévention. Propositions d'améliorations à partir des causes identifiées, en tenant compte des principes généraux de prévention ; remontée de l'information aux personnes concernées ; principes de sécurité physique et d'économie d'effort ; équipements mécaniques et aides à la manutention.

> **Domaine 4 :**

Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (ALM). Rappel du séquençage des déplacements naturels et des mouvements élémentaires ; analyse de la situation d'accompagnement ; choix et utilisation des aides techniques ; mise en œuvre d'un accompagnement sans portage délétère.

### MODALITÉS

**Durée** : 2 jours.

**Prix** : nous consulter.